

12 9 SEPT 2023
du

Portant cessation d'activités et redéploiement
des ressources du Centre National de la
Recherche Scientifique (CNRS)

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE**

- Vu la proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date du 28 Juillet 2023 ;
- Vu l'ordonnance n° 2023-01 du 28 Juillet 2023 portant suspension de la Constitution du 25 Novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- Vu l'ordonnance n° 2023-02 du 28 Juillet 2023 portant organisation des pouvoirs publics Pendant la période de transition ;
- Vu la loi n°2020-020 bis du 03 juin 2020 fixant les règles de création des catégories des établissements publics ;
- Vu la loi n° 2011-20 du 08 août 2011, déterminant l'organisation générale de l'administration civile de l'Etat et fixant ses missions ;
- Vu le décret n° 2023-020/P/CNSP du 07 août 2023 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2023-035/P/CNSP du 09 août 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-068 /P/CNSP du 08 septembre 2023 portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du ministre délégué ;
- Vu le décret n° 2023-078 /P/CNSP du 09 septembre 2023 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur la Recherche et de l'Innovation Technologique (MES/R/IT) ;

Arrête:

Article premier : Le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), dont les missions relèvent de la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation Technologique (DGRIT), **cesse toutes activités à compter de la date de signature du présent arrêté.**

Article 2 : Les agents mis à la disposition du CNRS regagnent leurs administrations d'origine :

Pour l'Université Abdou Moumouni de Niamey (UAM) :

- **Professeur Mahamane Moustapha Adamou (PCA) ;**
- **Professeur Sidikou Ramatou Djermakoye Seyni (DG) ;**
- **Madame Hima Aissa (DAF)**

Pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur la Recherche et de l'Innovation Technologique (MES/R/IT) :

- **Abdourhamane Adamou (Chauffeur) ;**
- **Haoua Bontiani Laouré (Secrétaire) ;**
- **Seyni Daouda Soukna (Planton)**

Article3 : Les biens meubles du CNRS sont rétrocédés à la DGRIT

Article4: Les ressources financières du CNRS, ainsi que le compte unique du trésor sont rétrocédés au Fonds d'Appui à la Recherche Scientifique et à l'Innovation Technologique (FARSIT).

Ces ressources seront utilisées conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5: Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 6: Le Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique, est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié partout où besoin sera, et publié au Journal Officiel de la République du Niger.

Professeur MAMADOU Saidou

Ampliation

CAB /PM	1
CAB/MES/R/IT	1
MFPT/E	1
DOSCE	1
DL	1
DRH	1
DRFM	1
UPN	8
Arch/Chrono	1

